



COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Les Résultats à la clôture 2022 – Compte Administratif Budget Principal

A la clôture au 31 décembre 2022, le cumul des deux sections est positif et dépasse les **3,8 Millions d'euros** avec les restes à réaliser.

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2022
Section de fonctionnement	11 055 870,39 €	10 740 729,68 €	315 140,71 €
Section d'investissement	8 433 520,85 €	8 018 433,91 €	415 086,94 €

	Résultat de l'exercice 2022	Reports de l'exercice N- 1 (2021)	Résultat Global 2022
Section de fonctionnement	315 140,71 €	3 792 958,39 €	4 108 099,10 €
Section d'investissement	415 086,94 €	- 298 631,08 €	116 455,86 €
soit un excédent Global de clôture de			4 224 554,96 €

	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2022
Restes à Réaliser 2022 reportés en 2023	609 695,90 €	1 031 237,60 €	- 421 541,70 €
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	3 803 013,26 €		

Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de Fonctionnement						
Intitulé	CA 2018	CA2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA2022 / CA2021
011 Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	2 606 838 €	2 739 012 €	2 827 642 €	2 916 531 €	2 990 599 €	2,54%
012 Charges de personnel et assimilés	4 836 224 €	5 042 233 €	5 060 519 €	5 604 349 €	5 766 040 €	2,89%
014 Atténuation de produits (SRU)	206 586 €	315 549 €	320 408 €	245 414 €	244 903 €	-0,21%
65 Charges de gestion courante (dont subventions aux associations et CCAS)	879 563 €	874 560 €	888 431 €	904 102 €	943 488 €	4,36%
66 Charges financières (intérêts de la dette)	56 117 €	50 641 €	39 934 €	33 139 €	30 552 €	-7,81%
67 Charges exceptionnelles et provisions 68	779 €	1 596 €	42 939 €	47 668 €	18 524 €	-61,14%
Dépenses réelles de fonctionnement	8 586 107 €	9 023 591 €	9 179 872 €	9 751 203 €	9 994 106 €	2,49%

Chapitre 011 - Dépenses à caractère général : 2 990 599 € (+ 2.54%)

En 2022, la crise sanitaire a laissé place à une autre crise avec une inflation record (+5.2% en moyenne annuelle) et une augmentation exceptionnelle du coût de l'énergie. La hausse des charges à caractère général constatée entre 2021 et 2022 est essentiellement due à la hausse du coût de l'énergie.

Entre 2021 et 2022 :

- Dépenses d'électricité : + 193 232 € soit + 66%
- Dépenses de gaz et fuel : + 17 479 € soit + 21%

Elles restent cependant très bien maîtrisées car le chapitre 011 n'augmente que de 2.54 % entre 2021 et 2022.

Chapitre 012 - Dépenses de personnel : 5 766 040 € (+ 2.89%)

En 2022 ce chapitre connaît une augmentation du fait essentiellement de facteurs externes comme la revalorisation du point d'indice (+3.5%) au 1^{er} juillet 2022 (écart de 81 000 €), l'organisation des scrutins électoraux, du recensement de la population, la revalorisation du SMIC.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 244 903 € (- 0.21%)

- **Le prélèvement SRU** pour 2022 est de 220 500 € contre 226 359 € en 2021.

- **Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC** est de 24 416 € en 2022 contre 19 055 € en 2021.

Chapitre 65 - Charges de gestion courantes (dont subventions aux associations) : 943 488 € (+ 4.36 %)

Sur ce chapitre, la subvention versée par la commune au CCAS augmente en 2022 par rapport à 2021 de 83 627 € pour tenir compte de la convention de mutualisation passée entre la ville et le CCAS.

Chapitre 66 - Charges financières : 30 552 € (-7.81%)

Ce poste de dépenses qui correspond aux intérêts de la dette diminue par rapport à 2021. La commune a eu recours à l'emprunt en fin d'année 2022, mais son remboursement commencera sur l'exercice 2023.

Chapitre 67 et 68 : – Charges exceptionnelles et provisions : 18 524 € (- 61,14%)

Il s'agit en 2022 d'annulation de titres sur exercices antérieurs et de provisions à la demande du comptable public.

Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes de Fonctionnement						
Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA2022 / CA2021
70 Produits des services et du domaine	426 281 €	472 072 €	307 310 €	476 864 €	471 708 €	-1,08%
013 Atténuation de charges	22 682 €	18 926 €	24 664 €	31 437 €	73 921 €	135,14%
73 Impôts et taxes (dont contributions directes)	8 291 054 €	8 752 239 €	8 601 548 €	8 822 908 €	9 243 841 €	4,77%
74 Dotations subventions participations	1 199 146 €	1 098 924 €	1 184 838 €	900 042 €	1 001 769 €	11,30%
75 Autres produits de gestion courante	113 318 €	105 335 €	100 779 €	130 787 €	111 764 €	-14,55%
76 Produits financiers	15 €	3 374 €	1 562 €	1 482 €	1 407 €	-5,06%
77 Produits exceptionnels et 78 reprises pour provisions	243 730 €	258 507 €	4 625 787 €	1 165 774 €	47 880 €	-95,89%
Recettes réelles de fonctionnement	10 296 226 €	10 709 377 €	14 846 488 €	11 529 294 €	10 952 290 €	-5,00%

Chapitre 70 - Les produits des services : 471 708 € (-1.08%)

Ce chapitre comprend les recettes perçues par les services gérés en régie (périscolaire, ALSH, culture ...) et les diverses redevances d'occupation du domaine public et reste stable en 2022.

Chapitre 013 - Les atténuations de charges : 73 921 € (+ 135.14%)

Ce chapitre correspond aux remboursements effectués par notre assurance statutaire sur les rémunérations du personnel absent pour maladie. Les recettes sont donc variables d'une année sur l'autre en fonction des agents absents pour maladie mais aussi de la périodicité d'encaissement des remboursements.

Chapitre 73 - La fiscalité : 9 243 841 € (+ 4,77%)

La fiscalité locale composée essentiellement de la taxe sur les ménages, de l'attribution de compensation de la Métropole AMP, de la taxe sur l'électricité, des droits de mutation, et des taxes sur les emplacements publicitaires représente la part la plus importante des recettes de fonctionnement.

Les produits fiscaux sont de 6 155 368 € en 2022 contre 5 806 091€ en 2021 du fait de l'évolution de bases fiscales car les taux communaux de fiscalité n'ont pas été modifiés en 2022.

L'Attribution de Compensation : 1 789 732 € est identique à celle de 2021 dans la mesure où aucun transfert de compétence n'est intervenu en 2022 entre la commune et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les produits de la taxe sur l'électricité ont augmenté de 10 000 € entre 2021 et 2022 et **les taxes additionnelles aux droits de mutation** ont augmenté de 86 195 €.

Chapitre 74 -Les dotations, participations et subventions : 1 001 769 € (+ 11.30%)

Les dotations de l'Etat baissent.

Les dotations de l'Etat baissent d'année en année depuis 2010.

En 2022 on constate une baisse de 9.15 % de la dotation forfaitaire qui passe de 413 033 € en 2021 à 375 232 € en 2022.

Les prestations de la C.A.F sont stables et représentent au total 244 208 € en 2022.

En 2022 une aide exceptionnelle appelée « Filet de sécurité » d'un montant de 111 580 € a été versée par l'Etat pour permettre de faire face aux hausses du coût de l'énergie et du point d'indice de la fonction publique.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 111 764 € (-14.55%)

Ces recettes correspondent aux loyers de la gendarmerie.

En 2021 elles comprenaient également une recette exceptionnelle (remboursement cartes cadeaux CCI).

Chapitre 76 – Produits financiers : 1 407€ (- 5,06%)

Il s'agit du remboursement de la dette récupérable par la Métropole dans le cadre des transferts de compétence (partie intérêts).

Chapitre 77 : - Produits exceptionnels : 47 880 € (- 95.89%). En 2021 nous avons 1 045 460 € de produits de cessions (dont la fin de la cession Michelin pour 1 Million d'euros) d'où cette baisse en 2022. En 2022 les produits correspondent essentiellement à des remboursements de trop perçus ou de sinistres par nos assurances.

Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses d'investissement					
Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
10 Dotations fonds divers	17 421 €	5 810 €	15 671 €	0,00	92 404 €
16 Remboursement du capital de la dette	469 382 €	475 670 €	1 113 830 €	492 425 €	497 902 €
204 Subv association investissement et subvention façades	3 256 €	9 354 €	46 260 €	14 600 €	46 541 €
20 Immobilisations incorporelles	496 350 €	1 062 784 €	600 381 €	726 178 €	487 416 €
21 Immobilisations corporelles	557 786 €	821 904 €	584 362 €	579 588 €	826 290 €
23 Travaux en cours	2 934 857 €	3 610 950 €	3 615 419 €	7 397 978 €	5 639 392 €
26 Participations	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €
27 Autres immobilisations financières	0 €	522 508 €	200 000 €	522 508 €	0 €
45 Opérations pour compte de tiers	153 463 €	19 926 €	21 924 €	176 378 €	290 074 €
Dépenses réelles d'investissement	4 632 515 €	6 528 907 €	6 197 846 €	9 911 654 €	7 880 019 €

Il y a toujours un décalage important entre la programmation des travaux et l'incidence budgétaire rattachée. Il est donc difficile de comparer deux années consécutives.

Chapitre 10 – Dotations fonds divers : 92 404 €

En 2022 il s'agit de l'apurement du compte 1059 pour le passage en M57 (voté en décembre 2022).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 497 902 €

Ce poste de dépense correspond au remboursement en capital de la dette.

Chapitre 204 - Subventions d'équipements : 46 541 €

Il s'agit de l'attribution de subventions d'équipement aux associations mais aussi de subventions aux particuliers dans le cadre de l'opération façades.

Chapitre 20- Immobilisations incorporelles : 487 416 €

En particulier les comptes :

- Compte 2031 – Frais d'études : 292 246 €

- Compte 2051 - Concessions et droits similaires (logiciels) : 185 620 € pour plusieurs licences et logiciels mis en place notamment pour les opérations liées à la subvention spécifique du Département « Provence Numérique »

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 826 290 €

Ce chapitre englobe l'achat de tous les équipements notamment le matériel de transport, la bureautique, l'informatique, le matériels divers, le mobilier y compris le mobilier urbain.

Chapitre 23 : Travaux : 5 639 392 €

En particulier les travaux liés aux AP/CP :

Pôle culturel : 3 389 540 €

Parc des sports : 811 284 €

- La tranche 3 du chemin Collet Redon
- L'extension du Skatepark
- La fin de la rénovation de la toiture de la salle Nelson Mandela
- Le contrôle d'accès des cours de tennis...

Programme de voirie : 1 441 867 €

- Allée du vieux canal et parc paysager aux abords du pôle culturel (pour plus de 900 000 €)
- Fin du réaménagement de la rue du jas de Violaine
- Eclairage public ...

Bâtiments communaux : 407 361 €

- Le local jeune.
- Les travaux dans les écoles.
- Réaménagement du CTM.

Les recettes réelles de la section d'investissement

Recettes réelles d'Investissement					
Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
10 FCTVA	722 915 €	604 913 €	654 317 €	757 566 €	1 367 962 €
10 Taxe d'aménagement	156 704 €	227 959 €	257 376 €	150 650 €	219 973 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	373 026 €	0 €	0 €	250 074 €
13 Subventions	2 705 718 €	2 119 376 €	1 863 176 €	5 812 772 €	3 395 418 €
16 Emprunt	317 000 €	0 €	666 667 €	0 €	2 000 000 €
27 Immobilisations financières	0 €	532 907 €	5 017 €	149 362 €	12 845 €
45 Opérations pour compte de tiers	0 €	166 035 €	140 000 €	0 €	405 791 €
Recettes réelles d'investissement	3 902 337 €	4 024 216 €	3 586 553 €	6 870 350 €	7 652 063 €

Chapitre 10 – Dotation Fonds Divers

Recette FCTVA

La mesure de relance de l'économie mise en place par l'Etat en 2009, permet de bénéficier du remboursement de la TVA en N+1 au lieu de N+2. En 2022 cette recette s'élève à **1 367 962 €** correspondant au remboursement de la TVA acquittée sur les équipements et travaux de 2021.

La Taxe d'Aménagement

En 2022 cette recette s'élève à **219 973 €**. Des recettes de 2021 ont été ordonnancées en 2022 suite à un retard dans le reversement de la Métropole.

Chapitre 13 : Les subventions d'équipement reçues en 2022 : 3 395 418 €

Elles proviennent de nos différents financeurs : l'Etat, le Département, la Région et la Métropole.

Chapitre 16 : Un emprunt a été souscrit en 2022 pour 2 000 000€ auprès du crédit Mutuel.

Chapitre 27 : Immobilisations financières : 12 845 €

En 2022 il y a 8 089 € de restitution du fonds covid résistance par l'association Initiative pays d'Aix (pour rappel la commune avait abondé ce fonds à hauteur de 200 000 €), le reste correspond à la dette récupérable reversée par la Métropole (partie capital).

Le budget annexe de production d'énergie

Les Résultats à la clôture 2022 – Compte Administratif définitif

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2022
Section de fonctionnement	41 077,66 €	26 579,89 €	14 497,77 €
Section d'investissement	190 050,18 €	288 124,72 €	- 98 074,54 €

	Résultat de l'exercice 2022	Reports de l'exercice N- 1 (2021)	Résultat Global 2022
Section de fonctionnement	14 497,77 €	20 639,60 €	35 137,37 €
Section d'investissement	- 98 074, 54 €	71 070,46 €	- 27 004,08 €
soit un excédent Global de clôture de			8 133,29 €

	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2022
Restes à Réaliser 2022 reportés en 2023	335 046,23 €	221 657,42 €	113 388,81 €
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	121 522,10 €		

En fonctionnement, la section d'exploitation comprend en dépenses essentiellement les amortissements des équipements photovoltaïques (pour 25 822,18 €) et en recettes la vente de l'électricité produite (41 077,66 €).

En investissement les dépenses réalisées en 2022 (288 124 €) concernent les travaux des ombrières photovoltaïques.

Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements des équipements photovoltaïques (25 822,18 €) et aux premières subventions reçues (164 228 €) pour les ombrières.

Les restes à réaliser correspondent en dépenses et recettes aux engagements liés à l'opération des ombrières photovoltaïques au parc des sports.